

A PROPOS DU CAREME

Une réponse

L'ARTICLE 5 du Règlement pour le carême doit s'interpréter en ce sens : que les personnes légitimement dispensées de l'abstinence, restent cependant obligées à ne pas mêler, dans le même repas, de la viande et du poisson.

TRANSLATION DES INDULGENCES

Consultation

QUESTION. — Une fête étant transférée du jour où elle tombe à un autre jour, les indulgences attachées à cette fête le sont-elles pareillement ?

Réponse. — Beringer (*Les Indulgences*, 1er volume, page 100, édition de 1890) répond ainsi à cette question :

« Peu importe qu'il s'agisse d'indulgences accordées à tous les fidèles ou bien d'indulgences concédées spécialement à certaines confréries ou associations pieuses ; peu importe que la translation se fasse pour toujours ou seulement pour telle ou telle année en des cas déterminés ; peu importe que la translation ait lieu dans l'Eglise universelle ou seulement dans un diocèse ou dans quelque église du diocèse ; dès lors qu'une fête, même au seul point de vue de la solennité extérieure, est transférée légitimement, ... l'indulgence est également remise. De plus cette translation de l'indulgence a lieu non seulement quand la fête est remise au dimanche qui la suit ou qui la précède immédiatement, mais aussi lorsqu'elle est renvoyée à un autre dimanche ou à un autre jour quelconque. »

GLANURES

Monsieur le directeur,

J'AIME beaucoup à lire votre journal ; mais j'en lis d'autres aussi. Alors une observation m'a frappé : Si bien faite que soit la *Semaine religieuse*, tout ne s'y trouve pourtant pas qui devrait, il me semble, y figurer. Telle qu'elle, l'observation restait platonique !

38 Sœurs de

l.

1 Sœur de la

LESSANDRO.

l le sait bien,
es directions,

acquies dans les
eu, elle a eu
ns, est trop
ne les Pères
leur liberté.
électoraux,
verain-Pon-
r reprocher
a population
ntificales, et,
les autres,
à souffrir de
sont toutes
bliquement
ance, et les
rendre à ces
vant le Sou-

re : « Il est

avernement
l'Eglise de
istes en se-
is le Souve-
ible par le
oint il peut
i peut pro-
le dispenser
vant le Sou-
rendre à ces
ance, et les
bliquement
sont toutes
à souffrir de
les autres,
ntificales, et,
a population
r reprocher
verain-Pon-
électoraux,
leur liberté.
ne les Pères
ns, est trop
eu, elle a eu
acquies dans les